

**Note d'information aux associations concernant l'organisation d'événements par les associations,**

**Entre le 9 et le 30 juin 2021 puis à partir du 30 juin**

Voici les informations dont nous disposons à ce jour, sachant qu'elles devraient être précisées par la Préfecture à mesure que nous nous rapprocherons du 30 juin et selon l'évolution de la situation sanitaire.

Le couvre-feu sera levé et les rassemblements de plus de 10 personnes seront autorisés, dans le respect des gestes barrières.

Le pass sanitaire sera obligatoire pour tout type d'événement rassemblant plus de 1000 personnes.

La limitation de jauge d'accueil sera levée pour les marchés couverts et ouverts, avec application des gestes barrières et de la distanciation dans les espaces de circulation. Il en sera de même pour les pratiques sportives, tant en intérieur qu'en extérieur.

La limitation de jauge d'accueil sera également levée pour l'usage des salles polyvalentes et des chapiteaux, en configuration assise et debout, toujours dans le respect des gestes barrières et application de la distanciation dans les espaces de circulation.

L'utilisation des vestiaires collectifs redeviendra possible pour les personnes majeures.

Pour les festivals, une jauge de personnes peut être définie par le Préfet en fonction des circonstances locales. Si le public est debout, il faudra respecter un espace de 4 m<sup>2</sup> par personne.

Concernant les débits de boissons, les consommations devront être prises assis à table et le service ou consommation au bar resteront interdits. La limitation de jauge d'accueil y sera également levée, toujours dans le respect des gestes barrières et application de la distanciation dans les espaces de circulation.

Pour toute organisation de manifestation dans un lieu public ou sur la voie publique, il vous sera demandé de nous retourner le formulaire ci-joint, dûment complété et signé.

Type d'événement ou de rassemblement organisé :

Nombre de personnes attendues :

Descriptif de l'événement et but de la manifestation :

Localisation de l'événement ou itinéraire prévu :

Mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc.) :

Date et heures de début et de fin :

Coordonnées de l'organisateur (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :

Nom Prénom

Raison Sociale

Adresse

Tel Mail

Je soussigné l'organisateur, m'engage formellement, à respecter et faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale imposés dans le cadre du COVID, lors de cet événement.

Urt le        /        / 2021

Signature